

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

MM. les Actionnaires du Précurseur sont prévenus qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 24 novembre courant, à sept heures du soir.

LYON, 21 novembre.

C'est un funèbre anniversaire que celui que nous apportent aujourd'hui nos souvenirs. — Nous aurions voulu le traverser en détournant notre esprit des horribles images qu'il rappelle, mais il y a dans le passé de ces choses qu'on ne peut oublier sans sacrilège et qui restent comme de grandes leçons imposées par une force providentielle aux hommes les plus légers, aux plus violentes passions.

Grâce à Dieu, cette catastrophe n'est plus qu'une leçon historique : le temps, plus tôt que nous ne l'espérions, a cicatrisé des plaies, étouffé des haines qui menaçaient de saigner long-temps. Les misères qui ont amené la catastrophe de novembre ne sont point guéries dans leurs causes premières, mais ces causes sont connues de tous, et les citoyens d'une même ville ont renoncé à des animosités de caste qui n'étaient fondées ni d'un côté ni de l'autre et qui ne pouvaient qu'aggraver les souffrances populaires. Ils ont reconnu (ou du moins le plus grand nombre, éclairé par l'expérience et par la réflexion, commence à le comprendre) que la source du mal n'était pas parmi nous; qu'elle est placée plus haut et que cette question du salaire qui semblait toute locale, est en réalité la question politique et sociale non-seulement de la France, mais de l'Europe industrielle tout entière. On a senti que le remède doit être appliqué là où existe le mal; — que l'industrie ne reprendra de la vigueur que par la sécurité extérieure, que quand le grand débat ouvert en 1830 entre les peuples libres et les rois absolus, serait terminé à l'avantage des nations, que la France dirigerait dans la voie glorieuse du progrès, que notre pays aurait cessé d'être politiquement sous la surveillance de la haute police de la sainte-alliance, et reconquis par une marche ferme et franche sa prépondérance civilisatrice.

On a senti que l'industrie ne pouvait plus, avec ses énormes masses de prolétaires; être livrée aux hasards de la concurrence illimitée au-dedans et au-dehors; — qu'outre les droits réclamés jusqu'ici, il y en a un autre dont on ne s'est pas préoccupé et que les combattants de novembre ont proclamé pour la première fois au milieu des horreurs de la guerre civile, le droit de vivre, le droit d'exister en travaillant, le droit d'être protégé, même contre la faim, par une société qui impose tous les sacrifices, même celui de la vie.

On a senti que la société doit prendre soin de tous ses enfants; qu'elle ne doit pas abandonner au hasard la charge de les nourrir après qu'elle les a exploités suivant de rigoureuses lois; que c'est un crime social, un forfait dont la conscience humaine plus éclairée ne peut désormais se charger, que de laisser un seul homme avoir faim tant qu'un seul autre dormira dans le luxe.

On a senti que cette sollicitude pour toutes les destinées, petites ou grandes, humbles ou brillantes, n'entrerait pas dans l'esprit des gouvernans aussi long-temps que les gouvernans représenteraient une seule caste; la caste privilégiée,

la caste à qui jamais le pain ne manque et que le froid n'atteint jamais; — que les droits et les intérêts de tous, faibles ou forts, ne peuvent être garantis que par une exacte représentation de tous au centre de l'état et dans la confection des lois imposées à tous; — que les charges publiques ne seront équitablement réparties que lorsque des délégués de toutes les classes de contribuables seront appelés à en discuter l'assiette et les proportions; — enfin que l'état doit être le résumé de tous les intérêts et de tous les droits pour les protéger tous avec une égale sollicitude.

On a senti que tous les maux particuliers et locaux tenaient à ce vice général qui concentra dans une seule classe tous les pouvoirs et arrête dans son développement l'intelligence qui vient d'en bas et grandit tous les jours pour prendre sa place au milieu des ruines de tous les privilèges de naissance et d'argent.

En un mot, ce qu'on appelle les idées républicaines a germé dans toutes les têtes, et s'est répandu avec énergie dans les diverses parties de la population; et, chose remarquable ! ce qui devait, au dire des partisans du passé, enfanter mille discordes, engendrer mille haines sanglantes, a, tout au contraire, rapproché les castes et les individus, et fondé une bonne harmonie que les passions malveillantes ne parviendront pas à troubler. On ne distingue plus aujourd'hui dans notre ville, comme il y a un an, le peuple et les négocians; parmi les plus ardents soutiens des idées nouvelles, il y a beaucoup de négocians et parmi les ouvriers il s'est manifesté des hommes que leur capacité élevée et leur amour de l'ordre et du progrès paisible doivent faire regarder comme d'excellens organisateurs pour le régime qui se prépare.

C'est sous ce dernier rapport particulièrement que les événemens de novembre ont porté leurs fruits. Les partis du passé n'oublient ni n'apprennent jamais rien : l'expérience profite aux promoteurs de l'avenir. — Cette grande et triste leçon a enseigné à tous que nulle misère ne se guérit par la violence; le pouvoir aurait dû le comprendre, lui qui prodigue les coups de fusil là où il faudrait prodiguer des secours : le peuple l'a compris, lui qui a si peu gagné au sang versé; il a compris que les relations de la paix ne se traitent pas par les armes; que les révolutions ne se font pas par des minorités; que la souveraineté populaire ne peut pas être l'emploi de la force sur tous les points où il se trouvera quatre combattans contre trois; que la France ne serait demain qu'un immense champ de bataille si tous les intérêts lésés sur un point ou sur un autre se soulevaient violemment contre les intérêts qui les dominent; que dès-lors le moindre hameau chouan du Bocage serait en droit de faire usage de sa souveraineté et de renverser le drapeau national.

Le peuple a compris que pour faire une révolution, il faut que les intérêts opprimés se généralisent, se résument, se fassent comprendre de tout le monde et recueillent ainsi l'adhésion de tout ce qui a besoin de mouvement; que pour arriver à cette unanimité de sentimens et de volonté, il faut agir par la publicité, par la discussion, par la persuasion, il faut enfin créer et formuler le progrès moral avant de tenter le progrès matériel. Il a compris que le suc-

cès est à ce prix; que tout combat livré hors de ces conditions est une guerre séditionnelle, est une attaque de la minorité contre le repos du plus grand nombre, dont le plus grand nombre doit se défendre par tous les moyens légitimes.

Pour le peuple donc, novembre n'a pas été perdu; le peuple depuis lors a marché rapidement dans la voie du perfectionnement moral; il s'est fait une presse, une publicité, une tribune; et la façon dont ses avocats le défendent doit donner à réfléchir aux soutiens du privilège. Une foule de notions exactes et nouvelles se sont répandues dans ses masses autrefois ignorantes. Trop malheureux encore pour aimer le présent, le peuple est du moins assez éclairé pour ne pas se renfermer comme naguères dans les limites étroites de haines aveugles et personnelles; il n'a plus d'animosités individuelles : il a des sympathies ou des aversions de principes. Il ne veut plus tuer les hommes qui lui sont hostiles, il veut changer les institutions qui sont mauvaises, qui rendent mauvais les hommes les plus humains, et qui prêtent des armes aux passions égoïstes des privilégiés.

Voilà ce qu'a produit une catastrophe qui répandit un deuil si sanglant sur notre cité. — Continuons à suivre une carrière où nos ennemis reculent toujours devant nos progrès pacifiques. — Il faut le répéter sans cesse, car c'est une vérité que nous avons payée cher : — La bourgeoisie ne peut vivre désormais avec honneur et sécurité qu'en s'unissant au peuple pour travailler à l'édification d'un régime plus moral et plus humain; — le peuple ne peut arriver à ce régime qu'en adoptant les armes de la raison, de la publicité, de la discussion; qu'en respectant tous les droits particuliers, et en déployant la bannière de tout progrès : l'intelligence et l'ordre. Ans. P.

COMMERCE DES SOIERIES.

Traduction des résolutions proposées par le comité d'enquête pour le commerce des soieries, et réponse aux opinions ou résolutions du comité d'enquête.

Il résulte ce qui suit de l'enquête qui a été faite par le comité sur les branches du moulinage et de la fabrication des soies.

N° 1. L'industrie du moulinage des soies éprouve une grande détresse. La réduction opérée en 1829 dans les droits de la soie moulignée étrangère a été suivie d'une grande réduction dans les gages des ouvriers moulinsiers et d'une grande diminution dans les bénéfices et les capitaux des propriétaires des moulinseries.

Un grand nombre d'ateliers ont été fermés et les ouvriers réduits à une grande misère.

R. La réduction opérée en 1829 sur les droits de la soie moulignée étrangère, a dû naturellement être suivie d'une réduction dans le salaire des ouvriers moulinsiers; mais les tableaux statistiques prouvent certainement qu'il existe aujourd'hui en Angleterre beaucoup plus de moulins et beaucoup plus de capitaux employés dans le moulinage qu'en 1829. Seulement, les ateliers mal situés, surchargés de frais, ou allant sur de vieux systèmes ont dû succomber.

2. L'importation des soies fines ayant diminué, les moulinsiers ont opéré sur une plus grande quantité de soie commune, qui a donné moins de travail.

R. Il est difficile de comprendre comment une grande quantité de soies communes donne moins de travail qu'une petite quantité de soies fines.

3. Aussitôt que les ports ont été ouverts aux tissus de soie étrangère en 1826, la main-d'œuvre a baissé dans les districts manufacturiers d'environ 20 p. 0/0; depuis la réduction des droits d'importation en 1829, le salaire des ouvriers a été de nouveau réduit de 20 p. 0/0. Cette baisse de 40 p. 0/0 sur les salaires, qui a réduit l'ouvrier à la plus

GRAND-THÉÂTRE.

LA TOUR DE NESLE.

Drame de MM. Alex. Dumas et Gaillardet.

Il y a dans ce drame de l'intérêt, une remarquable entente de la scène, et un caractère de femme assez bien dessiné. C'est ce qui a fait son succès, succès rare aujourd'hui, succès d'émotion et non pas de mode.

Cependant ce drame restera peu de temps au théâtre, parce que le style est pitoyable, parce que la passion violente des situations est exprimée d'une façon ridicule d'exagération et d'affectation; parce que cette passion elle-même y est prodiguée sans sagesse et sans art et qu'on se fatigue bientôt de ce chaos de douleurs et de joies galvaniques.

En résumé la Tour de Nesle est avec Henri III, ce que la nouvelle école dramatique a fait de mieux. Je ne présenterai pas une analyse que tout le monde a lue depuis deux mois dans les journaux de Paris : Notre métier de feuilletonistes provinciaux est fort dur; je le fais remarquer en passant. — Nos grands confrères, les seigneurs suzerains de la presse parisienne dont nous avons la sottise de lire les excellents feuilletons, défont toutes les productions du théâtre et de la librairie, et nous les expédient ensuite nous laissant nous tirer d'affaire comme nous pouvons avec un public doublement exigeant parce qu'il est à la fois ennuyé et curieux, et avec un sujet qui pour nous-mêmes est déjà épuisé par leurs spirituels bavardages. Plaignez le feuilletoniste provincial! Malheureux cuisinier, à qui la marée arrive vieille et gâtée et qui doit avec cela satisfaire des estomacs affamés et blasés en même-temps. Plaignez-le!

Plaignez-moi, surtout, moi qui suis forcé de vous parler les yeux secs d'une pièce où l'on est convenu de pleurer à chaudes larmes; moi, qui ne me suis pas attendu une minute à cet imbroglio compliqué de meurtres, d'adultères et d'incestes qui a déjà inondé de pleurs tous les parterres et toutes les loges des théâtres de France.

Ce n'est pas, croyez-le, la bonne volonté qui me manque : quand

je vais au théâtre, c'est avec la résolution la plus ferme de me laisser faire par l'auteur et de m'abandonner à toutes les impressions qu'il lui plaira de m'imposer. — Quand je commence mon feuilleton, c'est avec l'intention la plus sincère de laisser couler à la fois mon encre et mes larmes, de ne résister en rien à l'Apollon du feuilleton et de vous faire part de tout ce qu'il mettra dans mon ame et dans mon écritoire, de passion, de sanglots et de points d'exclamation.

Aujourd'hui, je passerai infailliblement pour un cœur aride, pour un de ces blocs de pierre qui, selon l'école romantique, ne trouvent pas un sentiment, pas un hoquet, pas un ah !!! pas un oh !!! dans leur poitrine de jeune homme. Au milieu d'un parterre tout baigné de larmes, et de loges ruisselantes, d'où un autre se serait avec peine tiré à la nage, je suis resté sec!

Et je me retrouve sec devant mon feuilleton!

Plaignez-moi!

L'anonyme et la diligence Laffitte qui m'emportera demain, me mettent à l'abri de la colère de toutes ces dames qui mouillaient l'autre soir leurs mouchoirs à la Tour de Nesle. Je puis donc dire en toute sûreté que cette pièce est bien moins un drame de passion que d'observation, et que le caractère principal, le caractère vrai, n'est point Buridan, mais Marguerite de Bourgogne.

Marguerite est un type très-sincère et très-profond de la femme de tous les temps; et si les auteurs s'étaient servi d'un style plus simple et plus correct, cette vérité paraîtrait bien plus frappante.

C'est bien là la femme passionnée, à la fois voluptueuse et féroce, quittant un plaisir pour courir à un meurtre, aussi désordonnée dans l'amour que dans la haine, et passant dans une heure de la tendresse la plus molle et la plus délicate aux convulsions de la vengeance; — c'est bien la femme; une chatte toujours caressante avec quelque chose de tigre au fond de l'ame.

Seulement, les mœurs du moyen-âge empêchent les contemporaines de reconnaître la fidélité du portrait. Celles qui oseraient lire Brantôme tout entier, rendraient, j'en suis sûr, complète justice aux auteurs

de la Tour de Nesle. Marguerite est de son temps : mes lectrices sont du nôtre; cela fait une différence dans la manière d'exprimer les passions; mais cela change-t-il la nature des passions?

Les grandes dames du Moyen-Age vivaient à une époque où tout se traitait à coups de lance et de poignards, où le spectacle du sang versé était familier à tous les yeux, où la vie d'un homme et même d'une femme ne se marchandait guère. Il y avait donc une très-grande cruauté dans la satisfaction de toutes ces cuisantes passions qui aujourd'hui se rassassent d'une faim moins sanguinaire. Les petits coups de langue ont remplacé les grands coups de poignards. — Progrès.

Le rôle de Marguerite a été très-mal rendu par une actrice dont j'ignore le nom. Si quelque chose peut ajouter au ridicule du style romantique, c'est la vieille déclamation tragique. La passion, traduite ainsi par deux exagérations ajoutées l'une à l'autre, devient tout-à-fait grotesque. — La Marguerite que j'ai vue hier est réellement grotesque dans la magnifique scène du cachot. — Cela est d'autant plus fâcheux que l'actrice a montré en plusieurs endroits un sentiment vrai, très-bien compris par le parterre qui l'a fort applaudi à trois reprises.

L'acteur chargé du rôle de Buridan, et qui possède un véritable talent, est tombé dans un défaut analogue; il met une énergie fort exagérée dans la plus grande partie de son rôle; il fait Buridan beaucoup plus grand que ne l'ont voulu faire les auteurs. Buridan est un aventurier de haut parage, qui n'a point les sentimens profonds que lui prête l'acteur.

Tous les rôles gagneraient à plus de simplicité dans le geste et dans le débit.

C'est encore un des tristes devoirs du feuilletoniste de province que d'avoir à critiquer des acteurs qui ont leurs raisons pour ne pas accepter ses conseils. — Pourtant cette fois ils doivent croire à l'impartialité d'un critique qui voudrait payer par une vérité utile une soirée de plaisir qu'il leur doit, et qui demain trouvera un autre théâtre, un autre parterre, un autre public et (plaignez-le!) un autre feuilleton.

A.-N.-S...

grande misère, a mis le fabricant, aidé du droit d'importation sur les soieries étrangères, en état de lutter avec l'étranger pour les étoffes unies de qualité inférieure et moyenne, mais il paraît que, malgré tous les efforts des fabricants pour conserver la fabrication des plus belles étoffes unies et des tissus de soie façonnés et de fantaisie, ces qualités sont maintenant fournies presque entièrement par les fabricants étrangers, et de quatre mille métiers qui étaient occupés à Spitalfield, pour les soieries brochées et de fantaisie, il n'en reste pas aujourd'hui trois cents en activité.

R. Il est bien certain que l'introduction des soieries françaises a dû contribuer à réduire le salaire de l'ouvrier et le bénéfice du fabricant. Mais à l'appui des plaintes, la détresse, la décadence de l'industrie de Spitalfield est un argument sans valeur ni consistance, qu'on est étonné de trouver dans un résumé sérieux.

Bien avant l'introduction des soieries étrangères, Spitalfield était en décadence par suite de la concurrence naissante de Manchester et des fabriques de soieries attirées dans le Lancashire par toutes sortes d'avantages. En effet, comment, sous le règne du principe de la concurrence illimitée, comprendre une industrie en progrès dans la ville la plus peuplée d'Europe et où la vie, et par conséquent la main-d'œuvre, est hors de prix ?

De quatre mille métiers qui faisaient des soieries brochées et de fantaisie, il ne reste, dit le mémoire, que trois cents métiers en activité ; mais les 3700 s'ils ne font plus de soieries larges et fortes en font de légères et étroites ; et de plus, au-delà de 10,000 métiers nouveaux se sont montés sur divers points du pays, mais toujours loin de Londres ; ce qui, sous tous les rapports et surtout sous le point de vue politique, doit convenir au gouvernement.

4. Cette perte du riche commerce des larges soieries à Spitalfield et des rubans de qualité supérieure à Coventry, qui paraît exiger beaucoup de main d'œuvre, a privé d'ouvrage plusieurs milliers d'ouvriers, ce qui joint à la réduction de la main d'œuvre de toutes les sortes de marchandises, a produit une très-grande détresse dans chacune de ces places. Le nombre des pauvres qui reçoivent des secours des paroisses dans les districts où se fait le commerce des soieries a augmenté.

R. Ce n'est pas seulement dans les districts où se fabriquent les soieries et les rubans que le nombre des indigents a augmenté, mais bien dans toute l'Angleterre.

Il serait impossible de donner de mémoire le chiffre de l'augmentation comté par comté ; mais il est notoire que dans les dix dernières années la taxe des pauvres s'est accrue pour chacun en particulier et pour tous en général d'une manière effrayante ; elle était en janvier 1832 d'environ 200,000,000 de francs, et il ne serait pas étonnant que jusqu'en janvier 1833 elle ne se fût accrue de plus de 10 p. 0/0.

Notre intention n'est pas de rechercher et d'examiner les causes de l'augmentation prodigieuse du nombre des pauvres dans la riche et puissante Angleterre ; mais nous avançons et croyons pouvoir prouver que le développement et la perfectionnement d'une industrie n'a jamais que momentanément arrêté l'accroissement du nombre des indigents.

5. Bien qu'il se fasse à Manchester un grand commerce de soieries, il n'a pas augmenté sensiblement depuis 1826. Il consiste principalement dans une fabrication de tissus de soie particulière à cette ville ; leur qualité diffère de celle de Spitalfield ; ils sont d'un prix généralement moins élevé et ne rencontrent pas une concurrence aussi directe de la part des tissus du continent ; on y fabrique quelques tissus brochés d'une qualité tout-à-fait inférieure, mais les métiers ne s'élèvent pas à plus de 60. Le commerce de Manchester et de Macclesfield a trouvé un grand secours dans le Drawback, qui a été accordé en 1829 à l'exportation des tissus de soie, et il résulte de tous les renseignements que sans ce Drawback le commerce de l'exportation serait peu de chose, même pour ces soieries à bas prix.

R. Nous ne possédons pas l'état statistique de l'industrie des soieries à Manchester et dans ses environs en 1826 et en 1832 ; mais ce que nous possédons, c'est le souvenir de la distance d'un quart de siècle parcourue en moins de 6 ans par cette industrieuse cité ; c'est l'impression pénible que nous éprouvâmes à notre dernier voyage, en voyant ces progrès qui non seulement permettent à Manchester de concourir avec la France et la Suisse, à l'abri des droits, mais encore sur les marchés de l'Amérique du nord. Il est possible que le Drawback soit pour quelque chose dans ce dernier fait, mais il est certain qu'en 1826 un Drawback triple ne l'eût pas produit.

6. Tandis que la fabrication des soieries a tant souffert en Angleterre, elle a prospéré sur le continent et spécialement en France. Le nombre de métiers à Lyon et dans l'arrondissement de St-Etienne s'est accru de plusieurs milliers pendant les cinq dernières années. La France, à ce qu'il paraît, exporte les 4/5 de sa fabrication.

R. En France, en Allemagne, en Suisse, aussi bien qu'en Angleterre, la fabrication des soieries a souffert sous le rapport des bénéfices du fabricant et des salaires de l'ouvrier, mais elle a gagné sous le rapport de la quantité des bras employés. C'est d'ailleurs ce qui, depuis la paix, depuis l'envahissement du principe de la concurrence illimitée, a eu lieu partout et pour toutes les industries ; c'est un fait que nous constatons sans vouloir ici le juger ni l'expliquer.

La fabrication des soieries en Angleterre a dû beaucoup souffrir, car toute industrie qui marchant dans une ornière séculaire est tout d'un coup secouée, ébranlée par une concurrence forte, doit naturellement souffrir jusqu'à ce que ses agents aient pris la place et la marche nouvelle que nécessitent les nouveaux agents ou les nouvelles circonstances.

7. La France trouve de très-grands avantages dans la possession exclusive d'une matière première d'excellente qualité et dans le bas prix de la main d'œuvre ; elle a en outre un commerce d'exportation très-étendu dans les différents Etats de l'Europe et de l'Amérique. La réunion de ces circonstances a rendu excessivement difficile, pour ne pas dire impossible pour le fabricant anglais, de conserver son commerce ; et le comité pense que si on ne peut pas lui accorder une plus grande protection, la branche riche et lucrative du commerce des soieries larges et des rubans, qui prospère depuis plus de 50 ans en Angleterre, sera perdue inévitablement ; on peut le dire surtout des rubans brochés et de fantaisie en gaze qui sont de la première importance pour la prospérité de la fabrication des rubans en Angleterre.

R. Les très-grands avantages que nous retirons de la possession exclusive d'une matière première d'excellente qualité sont très-problématiques ; et quant au bas prix de la main-d'œuvre, avec la réduction de 40 p. 0/0 que, d'après le mémoire, elle a subi en Angleterre, la différence est peu sensible, et cette différence est bien largement compensée par le prix des capitaux que nos fabricants paient 6 p. 0/0 ; tandis que les Anglais paient 3 p. 0/0.

L'extension de notre commerce d'exportation est le résultat de nos progrès. Il est bien loin de ce qu'il devrait être et de ce qu'il sera lorsque notre gouvernement, levant les prohibitions, donnera aux pays étrangers les moyens d'échanger leurs produits avec les nôtres autrement que par la voie gênante et infâme de la contrebande.

Quant à nos relations avec l'Europe et les Amériques elles font pitié relativement à l'importance de celles de la Grande-Bretagne. Un seul fait en donnera la mesure.

Les douanes de la Grande-Bretagne rapportent au trésor

Celles de France rapportent	440,000,000
Qui coûtent de perception	103,000,000
	23,217,698!!!

8. Il paraît également que la contrebande a été beaucoup plus con-

siderable depuis 1826 que sous l'empire des prohibitions, et que la réduction de droits opérée en 1829, dans le but de diminuer la contrebande a manqué son but. L'enquête démontre que la concurrence a eu plus d'importance en 1830 et 1831 qu'en 1827 et 1828. Pour empêcher ce commerce frauduleux, et assurer au fabricant anglais le bienfait de la protection des droits d'importation, on a fortement et généralement recommandé l'adoption d'un timbre pour les soieries étrangères, et de plus les peines criminelles contre les successeurs.

R. La contrebande qui se faisait en Angleterre comme elle se fait en France et partout où il y a prohibition, a dû nécessairement se développer par suite de la libre introduction avec des droits exorbitants ; et la réduction opérée en 1829, dans le but de tuer la contrebande, a manqué son but, parce qu'elle était insignifiante.

En effet, la prime de contrebande avec assurance était, en 1829, de 20 à 25 p. 0/0, et la réduction a porté le droit de 30 à 35. Pour qu'elle fût efficace, il fallait que le droit fût au-dessous ou au niveau de la prime de contrebande.

Conformément aux observations qui précèdent, les résolutions suivantes sont proposées au comité comme base de leur rapport.

N°1. La conservation et l'accroissement du moulage sont essentiels à la prospérité de la fabrication des soieries en Angleterre.

R. Cet article n'admet point de doute.

2. Il est de la plus grande importance d'avoir de grands approvisionnements de soie écru de première qualité et de combiner notre législation de manière à forcer la France et l'Italie à faire de l'Angleterre un marché de leur soie brute.

R. C'est le commerce anglais et non pas le gouvernement qui peut faire de l'Angleterre un marché de soies brutes de France et d'Italie ; qu'il crée un grand débouché, une grande consommation, et le marché se créera et les grands approvisionnements se trouveront.

3. Faite avec de bonne soie écru, la soie moulée d'Angleterre égale celles moulées en Italie et est propre à la fabrication de toute espèce de soieries.

R. Les moulins anglais sont les plus parfaits connus et tellement supérieurs, qu'ils sont parvenus à moudre sans beaucoup de déchet les soies des Indes, jusqu'ici fort imparfaites.

4. La réduction de droits sur les soies moulées étrangères, opérée en 1829, a eu des résultats fâcheux pour le moulage d'Angleterre.

R. La réduction de droits sur les soies moulées étrangères, opérée en 1829, peut avoir eu des résultats fâcheux pour quelques moulins, mais ils n'ont pu qu'être très-favorables aux fabricants et aux tisseurs en général.

5. Il est convenable de reporter à 5 s. par livre le droit sur la soie organisée, et à 3 s. celui sur la soie moulée *trame* étrangère.

R. Les moulins anglais étant les plus parfaits, on ne comprend pas la demande d'une hausse de droits qui écraserait les fabricants et ne stimulerait pas les moulins.

Il faut vraiment qu'un moulin ait rédigé le mémoire.

6. Le système actuellement appliqué aux soieries a eu pour effet d'apporter un grand changement dans la nature des tissus fabriqués en Angleterre ; la fabrication des soieries à bas prix et grossières ayant remplacé celle des étoffes riches et de fantaisie que l'on faisait autrefois.

6. Ce n'est pas autant le système actuellement appliqué au commerce des soieries qui a eu pour effet de changer la nature des tissus fabriqués en Angleterre, que la tendance générale de l'industrie anglaise, qui, vu sa colossale organisation et ses immenses ressources, la porte à négliger les articles de consommation exceptionnelle, pour s'emparer de ceux de consommation générale.

Cette tendance est entièrement opposée à la nôtre, qui, vu l'organisation étiquée de notre industrie, nous fait préférer les consommations exceptionnelles, où nous pouvons mieux développer nos avantages naturels, le goût et la mobilité.

Et la différence de nature départie à chaque pays fait que lorsqu'ils en seront venus à bien se comprendre, ils marcheront long-temps en s'aidant à prospérer par l'échange de leurs produits.

7. Il est essentiel pour la prospérité de la fabrication des soieries anglaises de conserver celle de premier ordre, et particulièrement la fabrication des étoffes brochées et de fantaisie.

R. S'il n'est pas dans la nature de l'industrie anglaise de s'occuper avec avantage des articles exceptionnels, on aura beau faire, elle ne s'en occupera pas, et si elle s'en occupe, elle ne réussira pas.

8. Il paraît peu probable qu'avec le système actuel la fabrication des étoffes brochées et de fantaisie puisse être continuée en Angleterre.

R. Nous venons d'en démontrer l'impossibilité.

9. On s'est suffisamment convaincu de toute l'aptitude des fabricants et ouvriers anglais à produire tous les articles de goût à un degré égal intrinsèque à ceux de France.

R. Personne ne refuse aux fabricants et surtout aux ouvriers anglais l'aptitude et les capacités les plus étendues ; mais elles ne peuvent être intrinsèque les mêmes que celles des fabricants et ouvriers français ; elles doivent être supérieures sous certains rapports et inférieures sous d'autres : tous les sols ne sont pas propres à la même culture, et tous les hommes aux mêmes travaux. Chacun, ici-bas et dans tout, a sa tâche, sa mission, sa personnalité, et ce n'est que parce que ni les individus ni les peuples n'ont eu conscience de cette loi divine, que leurs relations ont été et sont encore soumises à des chocs de plus en plus rapprochés, à un malaise toujours croissant.

10. Pour protéger toutes ces branches précieuses de la fabrication anglaise, il est à propos de ne pas permettre l'importation pour la consommation intérieure d'aucune étoffe brochée ou de fantaisie et d'aucun ruban de fabrication étrangère.

R. Ces branches précieuses qui occupaient autrefois le premier rang, sont devenues insignifiantes, moins par suite de la concurrence française directe, que par suite des grands développements qu'ont pris des branches autrefois secondaires. La prohibition ne sauverait pas Spitalfield que sa position condamne à s'éteindre, et elle nuirait à l'industrie anglaise en général qui, par voie légale ou de contrebande échange ses produits contre les nôtres.

La prohibition des soieries façonnées de fantaisie aurait surtout pour résultat d'arrêter les progrès des fabriques anglaises qui, chacun peut le voir, vivent de nos inspirations.

11. Le comité pense que les étoffes de soie unies fabriquées en Angleterre seraient suffisamment protégées par un droit de 30 pour 0/0 dont 10 p. 0/0 prélevés sur la valeur et 20 sur le poids.

R. Le comité se plaint du développement qu'a pris la contrebande, et il propose sur les soieries unies, les seules convenables pour la contrebande, un droit équivalent à la prohibition, c'est-à-dire un encouragement à la contrebande.

12. Toutes les soieries importées en Angleterre devraient être timbrées.

R. Le timbre serait une mesure illusoire, si on la bornait aux soieries étrangères : pour qu'elle eût quelque efficacité, il faudrait l'étendre aux soieries de fabrication anglaise ; car autrement, vu la facilité d'imitation, il serait impossible de distinguer les unes des autres. En admettant même que les industriels anglais se soumettent à cette mesure d'inquisition, la contrebande trouverait encore des moyens de fraude dans la contrefaçon du timbre, etc. etc.

13. Toutes contraventions aux lois de finances relatives aux soieries, devraient être punies d'un emprisonnement et de travaux forcés, outre les amendes actuellement existantes pour ces contraventions.

R. Les peines les plus dures, les plus infamantes sont appliquées aux délits de contrebande en Espagne et en Russie, et si le comité veut prendre des renseignements, il saura que la contrebande s'y fait aussi régulièrement qu'en Angleterre et en France.

14. Et dans le cas où un pays producteur de soie écru n'en per mettrait pas la libre exportation en Angleterre, ses soieries seraient prohibées.

R. Rien de plus juste et de plus raisonnable que cette condition de réciprocité : l'égalité des armes était sainte dans les temps même les plus barbares ; et les industriels français sont consentants à la libre sortie des soies de France ; mais pour éviter toute secousse dangereuse, ils demandent que cette sortie soit frappée d'un droit modéré à peu près égal à celui prélevé à la sortie des soies du Piémont et de la Lom-bardie.

Nul doute que le privilège exclusif des soies de France ne nous donne un certain avantage dans plusieurs articles ; mais nos fabrications est passé, et que chacun doit enfin être libre de vendre et d'acheter où bon lui semble.

A. D.

Au moment où les affaires de Belgique vont recevoir leur solution par les armes, on doit encourager les efforts des citoyens qui tendent à augmenter la puissance de l'armée par la découverte d'importantes améliorations dans l'armement et l'équipement militaire, qui contribuent, plus qu'on ne le croit communément à organiser la victoire.

Un de nos concitoyens, M. Claudius Durand, vient, après plusieurs essais, d'inventer un nouveau costume militaire qui peut être appliqué aux corps de toutes les armes. Les résultats qu'il a obtenus sont dignes de la plus sérieuse attention.

Dans ce mode d'équipement complet, le poids des objets, portés par le soldat en campagne est diminué de près d'un tiers, et personne n'ignore que l'épuisement prématuré, l'encombrement dans les hôpitaux et quelquefois le découragement des jeunes soldats sont dus, presque toujours, à une surcharge qu'on a en vain jusqu'ici tâché de diminuer.

Une économie qu'on ne saurait évaluer à moins de douze millions par an serait la conséquence de l'adoption, par l'Etat, du nouvel uniforme modèle.

Mais la modification la plus importante faite au système actuel est la création d'un nouveau ceinturon qui diminue encore le poids en l'équilibrant mieux, laisse libre le développement de la poitrine, double l'agilité du soldat en fixant solidement le sabre et la giberne dont il peut, par le procédé le plus simple, faire un usage plus prompt, plus commode et plus utile. Si l'on ajoute à cela une plus grande élégance de formes, et des perfectionnements de détail qui mettent le soldat à l'abri de la pluie et diminuent la somme dangers auxquels il est exposé ; on reconnaîtra le des service qu'a rendu M. Durand.

Le gouvernement s'empressera sans doute de faire examiner cette découverte, surtout si la garde nationale vient à figurer ailleurs que sur le papier, et nous ne doutons pas, d'après l'opinion de plusieurs officiers supérieurs, compétents sur la matière, que l'administration de la guerre n'adopte un modèle d'autant plus avantageux qu'il permettra d'utiliser presque tous les objets déposés dans les magasins de l'Etat.

Un détenu militaire à la prison de St-Joseph nous écrit pour nous signaler plusieurs actes arbitraires commis par M. Niepce, commandant de place à Lyon.

D'abord M. Niepce a, de son autorité privée et aux mépris des lois et réglemens sur la matière, fait renfermer sept militaires dans une prison civile ; ensuite M. le commandant de place furieux, nous écrit-on, de la publicité donnée à ce premier acte arbitraire, en a commis un du moins se propose d'en commettre un second qui allierait la barbarie à l'injustice ; c'est de faire transférer ces détenus dans une autre prison, loin du soleil, et dans un lieu tel, nous dit notre correspondant, qu'il leur serait désormais impossible de prendre à témoin l'opinion publique de leurs tortures physiques et morales.

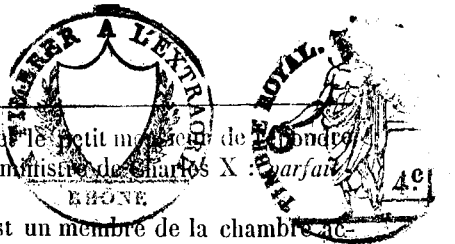
En second lieu, notre correspondant se plaint pour son propre compte de M. Niepce. Il nous apprend d'une part, que quoique passible d'un jugement civil, il a été condamné militairement ; et d'un autre côté, que bien que son affaire ne soit pas terminée, M. le commandant de place a exprimé l'intention de l'envoyer dans la même prison où gémissent les sept condamnés dont nous venons de parler ; nous aurions dû dire les six condamnés, car l'un d'eux est mort de chagrin après la translation de prison.

Ces imputations, quoique bien articulées et signées, sont si graves que nous ne les tiendrons pour avérées que lorsque nous aurons reconnu que M. Niepce est dans l'impuissance de les détruire.

Depuis plusieurs jours un militaire, de la caserne des Petits-Capucins, essaye de se donner la mort, tantôt en se portant des coups de baïonnette, tantôt en se précipitant dans l'un de nos fleuves. Hier encore, en plein midi, le malheureux a été pris sur le pont du Change d'un accès de sa terrible monomanie ; d'abord il jeté dans la Saône son sac et son schako, et ensuite il s'est élancé sur le parapet, il y était déjà debout lorsque plusieurs personnes l'ont retenu. Des soldats, qui passaient par hasard, l'ont ramené à sa caserne d'où il s'était échappé le matin et d'où il s'échappera encore, car une surveillance de tous les momens n'y est pas possible. Le seul asile qui soit convenable à l'état moral actuel de cet homme est une maison de santé.

INDUSTRIE LYONNAISE.

MM. les fabricants de soieries sont instamment priés de se rendre, mercredi 21 novembre, à 6 heures du soir, dans la salle des députés, pour lire et signer la pétition adressée à MM. les membres de la chambre des députés relativement à l'introduction des soieries françaises en Angleterre.



Nous empruntons à la *Tribune* la note suivante :

Il paraît que M. Prunelle, maire de Lyon et député, a écrit au ministère où il exprime franchement sa manière de voir, et le résultat de ses impressions sur la ville dont il est maire. L'opinion morale de Lyon, est-il dit dans la lettre de M. Prunelle, est loin d'offrir des sujets de confiance; en conséquence je me fais un devoir d'offrir ma démission des fonctions de maire, attendu l'impossibilité de concilier les vœux et d'obtenir le concours de la population en m'associant plus long-temps au ministère. Les membres du conseil municipal et les principaux officiers de la garde nationale ont réitéré leur refus de continuer des fonctions où ils ne pourraient plus que partager l'impopularité du ministère.

On lit dans le *National* :

Nous avons soulevé, il y a plusieurs mois, la question du système de défense de Paris. Les révélations que nous nous trouvâmes dans le cas de faire ne furent pas accueillies, peut-être, avec toute l'attention qu'elle méritaient; elles réussirent cependant dans leur objet, qui était d'empêcher que le gouvernement ne fit construire, sur les hauteurs qui dominent Paris, des ouvrages fermés et destinés à agir plutôt contre la population que contre l'ennemi. Nous dénonçâmes aussi les énormes dépenses qu'on faisait dans l'inutile château de Vincennes, pour y creuser sous terre des refuges contre les hasards de la politique, bien plutôt que contre les projectiles de la sainte-alliance. L'imminence de la guerre a rendu à cette question son opportunité, et déjà plusieurs de nos confrères se livrent à des discussions très-animées sur les travaux défensifs qui doivent entourer la capitale.

Ainsi que l'a dit le *Courrier Français*, on a, sur les énergiques dénonciations du *National*, renoncé depuis plusieurs mois à fortifier, du côté de Paris, les hauteurs qui le dominent; il n'est plus question d'ouvrages fermés dont les feux enfileraient nos rues les plus brillantes et les plus populeuses; en un mot, l'ordonnateur suprême des travaux de fortification de Paris a cru imprudent de prendre trop ouvertement ses sûretés contre la capitale. Mais, s'il n'est plus question aujourd'hui du meilleur système de fortification à opposer à la versatilité de la population parisienne, la question du meilleur système défensif à adopter contre l'ennemi reste entière. Protégera-t-on Paris par une enceinte continue ou par un système de fortifications fermées, formant un camp retranché sur Paris? Nous nous sommes prononcés dans le temps pour le système d'enceinte continue, conseillé par Vauban, Napoléon, les généraux Haxo, Rogniat, Pelet, Valazé, et par la majorité des généraux composant le comité de fortification. Ce système n'est cependant pas celui qui a prévalu, et le général Bernard, aide-de-camp du roi, a été chargé de construire un certain nombre de forts détachés, d'après un plan qui n'aurait peut-être pas eu l'approbation de Napoléon et de Vauban, mais qui a été jugé, conçu par S. M. Louis-Philippe, dans le même esprit qui refait en ce moment aux Tuileries Philibert Delorme.

REVUE DES JOURNAUX.

La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Prusse plus belliqueuses encore que celles de la *Gazette officielle de Berlin*. Elle porte à 100,000 hommes l'armée qui doit se concentrer sur les bords de la Meuse, et elle lui fait occuper Venloo, Limbourg et Liège, aussitôt que les Français auront attaqué Anvers.

Le correspondant du *Morning-Herald*, à Bruxelles, lui écrit ce qui suit :

« Je viens d'apprendre d'un gentleman, arrivé de Valenciennes ce matin, que le maréchal Gérard lui a dit, dans une conversation qu'il a eue avec lui : Je ne doute pas que nous n'entrions en contact avec les Prussiens, et nous avons pris nos arrangements en conséquence. »

Le bruit court, et des députés le répètent, que le roi Guillaume, après avoir protesté avec énergie contre les mesures prises par la France et l'Angleterre pour le contraindre à l'exécution des traités auxquels il n'a point consenti, livrera en définitive la citadelle d'Anvers sans qu'on en vienne aux extrémités d'un siège et d'un bombardement, mais à condition que Venloo et tout le territoire en litige de ce côté lui sera sans réserve et sans retour abandonné. (*Messenger*.)

— On écrit de Madrid, le 8 novembre :

Lundi dernier, un mouvement en faveur de Carlos a failli éclater dans notre ville. Le capitaine des gardes-du-corps fut envoyé en députation, il y a peu de jours, auprès de la reine, pour lui faire connaître les exigences des hommes de son parti; mais la reine, qui jusqu'à ce jour a montré un caractère très-ferme, a reçu cet envoyé comme elle le devait, et elle a immédiatement donné l'ordre de lui choisir un remplaçant. Le choix est tombé sur le duc de M..., que les patriotes estiment beaucoup.

Lorsque les gardes-du-corps ont connu la destitution que leur chef venait d'encourir, tous les moyens ont été mis en œuvre pour parer à ce coup terrible. Ils ne tendaient à rien moins qu'à l'assassinat du roi, de la reine, des infans et de tous ceux qui s'étaient déclarés pour le nouveau système de gouvernement.

Les conjurés avaient des affidés parmi les officiers du palais. Heureusement qu'un tel projet n'a pu être mis à exécution, grâce au dévouement d'un des leurs qui, dans une audience particulière qu'il a obtenue de la reine, lui a donné le fil de cette conjuration.

A quatre heures du soir, tous les postes tenus par les gardes-du-corps ont été relevés par la troupe et ceux-ci consignés dans leurs quartiers; des estafettes sont parties pour les environs de Madrid apportant l'ordre de faire avancer les troupes sur la capitale, de crainte que les mutins ne profitassent de la nuit pour quelque mouvement. L'infanterie gardait les portes de Tolède et de Ségovie, tandis que la cavalerie occupait celle de St-Vincent. Des distributions de tabac et d'eau-de-vie leur ont été faites au nom du roi.

Vers les 10 heures du soir, les volontaires royalistes sont allés rejoindre les gardes-du-corps dans leur caserne, d'ans l'intention de leur donner aide et assistance pour le coup qu'ils préméditaient et qui devait éclater dans la même nuit. Officiers et soldats ont bu au triomphe prochain de don Carlos pendant une partie de la nuit. Mais ils se sont bornés à ces seules démonstrations de leur antipathie pour les nouvelles institutions, vu le grand déploiement de forces qu'on avait mises sur pied et qui ont passé toute la nuit sous les armes.

A l'issue de la course de taureaux, on a arrêté douze moines et le supérieur du couvent de la Toche, qui ne sont pas étrangers aux scènes qui se préparaient.

On donne comme positif que le duc de de l'infantado, le même qui se déclara pour le rétablissement de l'inquisition, sera obligé de sortir du royaume sous peu de jours.

Une ordonnance de la reine, en date du 3 de ce mois, porte qu'à l'avenir aucune personne, corporation ou établissement quelconque, quel que soit le privilège dont ils aient joui jusqu'à ce jour, ne pourra être exempt de payer les droits exigés par l'administration des douanes à l'introduction de marchandises venant de l'étranger.

La même mesure s'étend aux personnes de la famille royale, ministres d'état, ambassadeurs et ministres étrangers résidant à Madrid.

(*Sentinelle de Bayonne*.)

La lettre suivante qu'on lit dans la *TRIBUNE* témoigne de sentimens trop nobles, trop élevés pour que nous ne nous fassions pas un devoir de la reproduire ;

Les condamnés de la barricade St-Merry, à M. le rédacteur de LA TRIBUNE.

Monsieur,

La justice et l'humanité nous font un devoir de déclarer que nous voyons avec peine que les sympathies des patriotes semblent se diriger uniquement sur nous, lorsque des centaines de condamnés des 5 et 6 juin, qui tous ont des droits égaux à leur bienveillance et à leurs secours, éprouvent des besoins non moins grands, non moins réels que les nôtres.

Eux aussi ont montré le courage que l'on veut bien nous reconnaître; eux aussi ont femme et enfans dont ils sont les seuls soutiens, et qui depuis près de six mois sont privés des objets les plus nécessaires à leur existence : ils ont partagé nos dangers, leurs droits au sympathies sont les mêmes.

Nous venons, Monsieur, par l'organe de votre estimable journal, remercier les patriotes de l'intérêt qu'il nous ont témoigné, et les prier de vouloir bien se dispenser à l'avenir de faire des souscriptions qui nous soient particulières; car ce serait nous mettre dans le cas de les refuser.

Nous aimons à croire que nos sentimens, en cette circonstance, seront appréciés et n'éprouveront aucune fâcheuse interprétation.

Nous avons l'honneur, etc.

Ch. JEANNE, E. P. P.; ROSSIGNOL, VIGOUROUX, soldat; GOUJON, J. ROJON, jeune.

Dela Conciergerie, 16 novembre 1832.

PARIS, 18 novembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

L'assemblée de députés qui a eu lieu hier à l'hôtel Richelieu était formée des anciens membres de la réunion Lointier et d'un certain nombre de députés qui l'an passé n'en faisaient point partie, et de plusieurs députés nouvellement élus.

Parmi les députés nouveaux qui hier se sont fait inscrire nous avons retenu les noms de MM. Anglade, député de l'Arriège, Duréault, de Saône-et-Loire, Leprovost, des Côtes-du-Nord, et Péan, de Loir-et-Cher.

Plusieurs députés qui l'an dernier appartenaient à l'opposition, mais qui à cette époque n'avaient pas jugé nécessaire comme aujourd'hui un concert bien entendu des membres des côtés patriotes de la chambre, se sont fait porter sur la liste de la réunion de l'hôtel de Richelieu. On cite au nombre de ces derniers, MM. de Bryas (de la Gironde), Colomès (Hautes-Pyrénées), Dulong (Eure), Girardin (Charente), Degouve de Nuncques (Pas-de-Calais).

MM. Cabanon (Seine-Inférieure) et Araux, avocat-général à la cour royale de Rouen, député du même département, qui l'an dernier flottaient entre le ministère et l'opposition, sont également devenus membres de la réunion Richelieu.

Cette réunion n'a compté hier que 75 membres présents; mais j'en mets plus de 25 à 30 députés qui en font partie et qui, assistant à la séance préparatoire du matin, s'étaient dispensés de venir. De sorte que sur les 210 à 230 membres qui s'étaient trouvés hier réunis à la chambre des députés, on peut dire que plus de cent appartiennent déjà à la réunion de l'opposition, et cela malgré l'empressement extraordinaire que mettent les députés ministériels à se rendre d'avance à Paris pour prendre le mot d'ordre de leurs patrons.

Vous savez que dans la réunion d'hier on a décidé à l'unanimité que M. Laffitte serait porté à la présidence de la chambre pour la session. Une seule voix, celle de M. Charamaule, a proposé qu'on discutât la candidature de M. Dupin. Unanimentement il lui fut répliqué que M. Dupin étant le candidat du ministère, les voix de l'opposition devaient s'éloigner de lui.

MM. Dupont (de l'Eure), Salvette, Odilon-Barrot et de Tracy, ont été désignés comme candidats à la vice-présidence.

On s'est abstenu de présenter des candidats secrétaires; parce que les convenances demandent que les secrétaires soient pris dans les diverses fractions de la chambre.

La réunion Richelieu a choisi pour son président particulier M. Salvette, et MM. Comte et Cormenin pour secrétaires.

— A la séance préparatoire d'hier, M. Thiers disait à un jeune député de l'Ouest, en l'abordant : « Eh bien ! mon cher D..., n'êtes-vous pas un de ceux qui ont donné un charivari à M. Maurice Duval ? — Monsieur Thiers, reprit le député, je ne donne de charivari, ni n'en reçois. — Votre tour viendra, répliqua le ministre un peu piqué. — Jamais, excellence, à tout seigneur tout honneur. »

Et M. Thiers alla causer avec M. Mahul.

— Quelqu'un qui passait hier tout près de la chambre des députés a vu dans la rue de Bourgogne l'honorable M. Hyde de Neuville, qui racontait à un très-petit monsieur la lettre qu'il a adressée aux journaux légitimistes et que ces

feuilles publient ce matin; et le petit monsieur de Neuville à chaque phrase de l'ancien ministre de Charles X : « parfait, bien, très-bien. »

Or, ce petit monsieur est un membre de la chambre actuelle et que la monarchie de juillet a nommé deux fois ambassadeur.

— Des lettres reçues aujourd'hui de divers points de l'Allemagne, annoncent, d'une manière positive, qu'aux préparatifs militaires de la Prusse, il faut joindre ceux de la Russie, qui fait avancer des troupes à marches forcées vers sa frontière d'occident. Jusqu'à présent il ne paraît pas que les démonstrations de l'Autriche soient au pair avec celles des autres puissances.

Une lettre particulière de Berlin parle surtout de dispositions prises par la Prusse vers sa frontière du nord, ce qui donne à croire que le cabinet de Berlin compte bien avoir à la fois pour ennemis la France et l'Angleterre.

On sait que depuis long-temps la Prusse vise à la possession du royaume de Hongrie.

D'après certains renseignemens confidentiels reçus en bon lieu, la Prusse, à moins d'une urgente nécessité, ne mettra en campagne que son armée active, l'esprit de la landwehr n'étant pas entièrement sûr. L'armée active de la Prusse peut monter à 150,000 hommes disponibles.

La reine de Hollande est toujours à Berlin, où sa présence, aidée de l'appui du prince royal, n'a pas peu contribué à changer les dispositions naguères plus pacifiques du roi Guillaume.

— Des lettres de Saint-Petersbourg annoncent que le gouvernement russe s'est depuis peu beaucoup relâché de ses persécutions envers les sujets polonais qui n'avaient point personnellement conspiré par des actes politiques contre l'empereur. Nous supposons que cette nouvelle inattendue n'est pas étrangère aux vues de la Russie sur une guerre prochaine en occident.

Le Havre, 17 novembre.

Le navire français la *Jeune Sophie*, arrivé hier dans notre port, est parti de Rotterdam le 7 du courant. A cette époque on ne parlait pas encore de mettre l'embargo sur les bâtimens français qui se trouvaient dans les ports de la Hollande. Mais le capitaine de la *Jeune Sophie* a cru néanmoins prudent d'accélérer l'opération de son chargement, pour pouvoir appareiller le plus tôt possible. Il a payé des journaliers jusqu'à deux florins par heure de travail.

— Le navire l'*Armide* de notre port, parti dernièrement de Hambourg pour se rendre au Havre, où il est arrivé hier, a été rencontré sur les côtes de Hollande par une frégate anglaise, qui, après l'avoir visité l'a escorté, jusqu'à Dunkerque.

— On s'entretient beaucoup à Pont-Audemer d'une aventure où un membre du clergé joue un triste rôle, et qui donnera nécessairement lieu à des débats scandaleux devant les tribunaux.

Le curé d'une commune voisine de cette ville avait en réserve chez lui une somme de 10,000 f. qu'il gardait depuis assez long-temps. Il y a quelques jours, son vicaire, qui habitait la même maison que lui, se plaignit de ce qu'on lui avait volé 500 f. composant tout son avoir. Ces plaintes donnèrent l'éveil au curé, qui s'aperçut que son trésor avait disparu. Certains propos du vicaire ayant fait révoquer en doute la sincérité de ses doléances, et l'ayant même fait soupçonner d'être l'auteur de la soustraction des 10,000 f., le juge d'instruction et le substitut du procureur du roi se transportèrent sur les lieux. Une première perquisition amena la découverte de 800 f. dans la chambre du vicaire, qui disait n'avoir plus rien depuis le prétendu vol de ses 500 f. Bientôt, ayant fouillé dans un endroit du jardin où la terre paraissait fraîchement remuée, on trouva plusieurs sacs de 1000 f. Des recherches ont été faites aussi dans une maison où l'on espérait trouver le reste de l'argent volé; mais nous ignorons quel a été le résultat de ces perquisitions.

Le vicaire a été arrêté et transféré dans les prisons de Pont-Audemer, et une instruction judiciaire achèvera d'éclaircir une affaire où déjà les indices de culpabilité ne paraissent que trop graves.

(*Journal de Rouen*.)

— C'est demain que sera appelée, à la cour d'assises de Rouen, l'affaire de la *Gazette de Normandie*. M. le procureur général portera la parole; la défense de la *Gazette* sera présentée par M^e Hennequin.

— On écrit de Dieppe, que la pêche qui s'était annoncée très-mauvaise, est enfin devenue un peu meilleure.

Nantes, 16 novembre.

Les sieurs Guibourg et Merson, détenus à la prison Neuve pour délits politiques, sont partis pour Blois, l'un hier au soir et l'autre ce matin. Ils sont tous deux accompagnés de gendarmes, et la route a été éclairée par plusieurs détachemens pour assurer leur translation.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES.

(Suite de l'audience du 16 novembre.)

La cour a eu à s'occuper d'une dernière affaire de presse, de Menier, éditeur, et Pousielgue, imprimeur d'une brochure périodique intitulée : *Facéties de la quinzaine*, prévenus, à raison de cette publicité, du délit d'offense envers la personne du roi.

Les *Facéties de la quinzaine* se composaient de la reproduction des articles des petits journaux.

Le 26 mai, le *Brid'Olson* publia un article ayant pour titre : *Un homme, ou quelque chose d'approchant*. Cet article fut inséré le 5 juillet suivant dans la brochure incriminée. Il est ainsi conçu :

« Il n'est personne de nous qui n'ait rencontré l'original de ce portrait, nécessité de toute boutique de caricature. Notre intention n'est pas de changer le trait, mais de le rendre fidèlement. La nature a aussi ses types de ridicule, souvent même il serait difficile de les dépasser : tel est notre cas.

« Le personnage est d'une haute stature ; sa figure est ombragée de larges favoris. A l'air d'attention vénales dont les regards de quelques personnes sont attachés sur lui, on devine qu'il est en possession de quelque pouvoir équivoque ; car ce n'est point un de ces êtres privilégiés qui portent gravée sur leur front une supériorité morale ; la sienne paraît sortir en dehors de lui, de sa position et de sa fortune. Si ses habits brodés annoncent un dignitaire quelconque, son maintien raide, sa taille chargée d'embonpoint, sa figure inanimée où perce je ne sais quoi du cocher, enfin son attitude disgracieuse, révèlent un de ces petits hommes grands que le hasard se plaît à jeter quelquefois aux plus hautes places, comme pour attester la vanité de ce que nous appelons grandeur.

« Au premier coup-d'œil, son visage insignifiant n'éveille d'autre idée que celle d'un homme que l'âge apesantit déjà sans l'avoir encore brisé, et dont la figure pleine et les joues vermeilles attestent les douces habitudes de l'aisance ; mais à le regarder plus attentivement, on voit que ses traits, maintenant indécis, ont dû avoir quelque chose d'aveugle, de tenace, de hargneux, avant de s'être revêtus de la couche de graisse qui arrondit leur perface anguleuse, et d'être devenu, selon l'expression proverbiale, un *gueux enrichi*. Ses petits yeux, renfermés dans un large orbite de chair, sont timides. On sent jusque dans les inflexions de sa voix, qu'il a été batailleur, mais qu'il n'a pas été courageux, et que son opiniâtreté apparente n'est là que pour marquer une excessive faiblesse. C'est là en effet l'histoire de sa vie.

« Né d'une famille ancienne qu'il a trahie et déshonorée, cet homme, parvenu à jour un grand rôle après avoir déserté à l'étranger, a passé la moitié de son existence à se débattre contre la pauvreté, soit comme mendiant auprès des riches, soit comme maître d'école.

« Ainsi, pour en finir en trois mots, cet homme tient du gendarme par l'extérieur ; assez haut de stature, avantage, dit-on, des races mêlées et aussi du crétin obtus de la Suisse qu'il a long-temps habitée, trait distinctif : il a chanté la *Marseillaise*, et en trois jours il l'a oubliée.

Les prévenus se sont présentés.

M. Partarieux-Lafosse, avocat-général, a soutenu l'accusation à l'égard de l'éditeur responsable, et s'en est rapporté à la sagesse du jury relativement à l'imprimeur.

M. Debelval a présenté la défense de M. Meunier, et M. Lafargue celle de M. Poussielgue.

Après un résumé dans lequel M. Jacquinet-Godard s'est attaché à faire ressortir tout ce que l'article incriminé avait d'injurieux pour la personne du roi, à laquelle, a-t-il dit, il est évident qu'il s'applique, le jury est entré en délibération, et au bout d'un quart-d'heure, il a rendu un verdict d'acquiescement à la majorité de sept voix pour M. Meunier, et à l'unanimité pour M. Poussielgue imprimeur.

M. le président, avant de prononcer l'acquiescement des prévenus, fait observer à MM. les jurés qu'ils ne doivent mentionner en aucun cas, à quel nombre de voix sont rendus leur verdicts d'acquiescement.

S'adressant ensuite à M. Meunier, M. le président lui dit : Consentez-vous à la destruction des exemplaires saisis ?

M. Meunier : Je m'en rapporte à mon avocat, M. Debelval. Faites ce que vous voudrez.

M. le président : La cour donne acte à Meunier de ce qu'il consent à la destruction des numéros saisis.

M. Meunier a l'air de vouloir présenter quelques observations, mais la cour se retire et l'audience est levée.

— A la 3^e section, présidée par M. Chalret-Durieux, le nommé Chapuis, accusé de pillage d'armes dans les journées de juin, a été acquitté.

Carpentier, bottier, âgé de trente ans, comparaissait ensuite comme accusé d'attentat, etc. L'accusation faisait résulter ce fait du jet d'une soupière que l'accusé aurait lancée sur des lanciers qui passaient par la rue Saint-Martin dans la journée du 6 juin.

Après une longue délibération du jury, Carpentier a été déclaré coupable de tentative d'assassinat sur des agents de la force publique, mais avec des circonstances atténuantes ; il a été condamné à huit ans de travaux forcés, sans exposition.

COUR ROYALE DE PARIS.

Appel des jugemens de police correctionnelle.

(Audience du 17 novembre.)

M. Andry de Puyraveau a interjeté appel du jugement qui l'a condamné pour loterie illicite à 3,000 francs d'amende. De son côté, le ministère public en a également appelé à minima, en ce que le jugement n'a pas prononcé la confiscation des immeubles mis en loterie. Aujourd'hui cette affaire venait à la chambre des appels de police correctionnelle, présidée par M. Dechaussy.

M. Odilon-Barrot, qui, en première instance a déjà prêté l'appui de son talent à M. Andry de Puyraveau, a porté la parole en sa faveur devant les magistrats de la cour royale. L'honorable défenseur s'est borné à reproduire les moyens qu'il a présentés devant les premiers juges.

M. Desparbès de Lussan, avocat-général, a soutenu l'appel à minima du ministère public.

La cour, après une heure de délibération, a rendu son arrêt en vertu duquel elle met d'une part, au néant l'appel interjeté à minima par le procureur du roi et ordonne que le jugement aura son effet ; de l'autre, elle rejette le pourvoi formé par M. Andry de Puyraveau ; mais considérant qu'il existe des circonstances atténuantes, et faisant application de l'art. 463, elle réduit l'amende de 3,000 fr. à 1,000 fr., et ordonne la suppression de l'affiche.

— La cour de cassation, qui, vu l'absence de M. Isambert, n'avait pu statuer hier dans l'affaire Léger, condamné à 20 ans de travaux forcés par le conseil de guerre, a rendu son arrêt aujourd'hui. Conformément aux conclusions de M. Parent, avocat-général, elle a reconnu le pourvoi recevable, et a cassé au fond l'arrêt du tribunal militaire, renvoyant Léger devant la chambre des mises en accusation.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 16 novembre. — Aujourd'hui à 10 heures du matin, 150 hommes d'infanterie française sont entrés à Bruxelles comme avant-garde des troupes plus nombreuses qui doivent arriver dans le courant de la journée.

— On parle de renforcer la garnison de Venloo.

— Le roi Léopold a autorisé le comte de Lima à enrôler dans toute la Belgique les anciens miliciens et généralement tous les hommes exempts de service militaire, pour le compte de don Pedro. Il y a déjà près de 500 engagements de contractés. (Courrier belge.)

ALLEMAGNE. — Nuremberg, 12 novembre. — Les intérêts politiques qui agitent les grands Etats commencent à faire sentir leur influence dans les royaumes regardés généralement comme secondaires dans les déterminations et les résolutions des puissances du premier ordre. Le voyage du comte Pozzo di Borgo a eu pour but, comme vous le savez, une tournée absolutiste, et il ne s'agissait de rien moins que de gagner à la cause russe les cabinets du midi de l'Allemagne. Après le refus essuyé à Vienne pour certains arrangements, S. Exc. a fait des efforts inouïs auprès de notre cour et de celle de Wurtemberg sans être plus heureuse.

Je puis vous assurer que l'Autriche ne fera pas cause commune avec les deux cabinets du Nord dans les affaires de la Belgique.

Tout le midi de l'Allemagne est intéressé à ce que les prétentions de la Hollande soient combattues par la France et l'Angleterre, les intérêts de notre commerce l'exigent, et cette guerre sera populaire en Allemagne. En revanche, on se montre plus que jamais contraire au système commercial que la Prusse voudrait nous imposer. La Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade partagent à cet égard les opinions de l'Autriche qui sous main travaille contre ce projet et a chargé le plénipotentiaire du Hanovre de faire à la diète les démarches nécessaires pour le contrarier.

Vous allez entendre parler des mouvemens qui auront lieu à Hanau et dans le voisinage de cette ville pour s'opposer à l'introduction du système prussien. La police prussienne est en cela contrariée par la police non moins puissante de l'Autriche, car ces deux puissances entretiennent des relations suivies avec les populations des provinces rhénanes. Notre ville, en particulier, fera des représentations à la cour de Munich, car elle n'a qu'à perdre à de nouveaux arrangements.

Généralement, tous les vœux suivent l'armée française, et on se réjouirait, non-seulement de voir succomber Myne herres d'Amsterdam, mais on désirerait encore que nous fussions délivrés de l'arrogance et de la présomption prussienne.

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« L'armée du Nord est composée d'environ 50,000 hommes ; cette armée, en se dirigeant sur Anvers, aura à sa gauche l'Escaut, qui longe la frontière hollandaise, et à sa droite une armée prussienne qui peut entrer en Belgique par trois points différens : 1^o par Venloo et sa banlieue ; 2^o par Aix-la-Chapelle, entre Maëstricht et Liège ; 3^o par le Luxembourg. Si les Prussiens voient avec mécontentement l'intervention française dans la question belge-hollandaise, ils peuvent facilement et aussi promptement que les Français descendre sur notre territoire ; alors les 50 mille Français se trouveraient dans une position bien difficile, enfermés qu'ils seraient entre l'Escaut et les bataillons prussiens. Sans être tacticien, nous croyons pouvoir dire que l'armée française d'expédition courrait les plus grands dangers, et qu'une retraite lui serait presque impossible en cas d'agression de la part de la Prusse. Remarquons en même temps que cette dernière puissance a plus de 150 mille hommes sur les bords du Rhin. Or, la France est trop prudente, pensons-nous, pour exposer ses 50 mille Français, puisqu'il a été convenu que les Belges ne seraient que figurans et personnages muets.

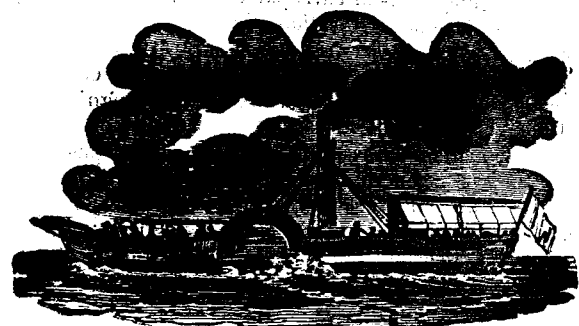
« Il faut donc, ou que le gouvernement ait, avant d'envoyer des troupes en Belgique, la certitude que la Prusse n'agira point, ou qu'il la Prusse dans le cas où celle-ci agirait en faveur de la Hollande.

« Et d'abord, la certitude que la Prusse n'agira point en faveur de Guillaume, nous ne savons vraiment où la France a pu l'acquiescer. Au contraire, chacun sait que le gouvernement prussien a vu de très-mauvais œil la résolution prise par la France de terminer la question belge-batave par la voie des armes. Chacun sait que, tout récemment encore, le cabinet de Berlin a déclaré que, si la France entraînait en Belgique par les Flandres ou par le Hainaut, la Prusse y entrerait de son côté par le Limbourg et par le Luxembourg, et s'emparerait, en garantie de la conduite de la France, de Venloo et de la partie du Luxembourg en litige. De plus, personne n'ignore que les liens de la plus étroite parenté unissent Guillaume de Nassau au roi de Prusse. Et qu'on ne nous objecte point que la voix du sang se tait devant les considérations politiques ; il y a plus qu'une alliance matérielle entre la Prusse et la Hollande ; il y a alliance morale, et, en défendant Guillaume, ce serait sa propre cause, c'est-à-dire celle du despotisme, que défendrait le roi de Prusse, il n'est pas douteux que si Guillaume de Nassau n'eût point compté sur l'appui de la Prusse, de la Russie, et peut-être sur celui de l'Autriche, il n'eût pas montré un entêtement qui, si ce prince était réduit à ses propres moyens, tiendrait du délire le plus complet.

— *De la Prusse Rhénane, 12 novembre.* — Jamais, dans ces derniers temps, il n'y a eu ici un aspect aussi belliqueux que maintenant, où à chaque instant peut éclater la guerre avec la France, à cause des affaires de la Hollande et de la Belgique ; il faut que nous soyons prêts. La plus grande activité règne dans l'armée ; des mouvemens de troupes vers les frontières belges ont sans cesse lieu, et toutes les troupes qui restent encore dans leurs garnisons ont l'ordre de se tenir prêtes à marcher, pour pouvoir se mettre en campagne au premier appel. Tout dépend de la conduite du gouvernement français. Nous voyons arriver avec anxiété les jours où cette question, dont dépend l'avenir, va se décider. (Journal de Francfort.)

— *Des bords du Mein, 11 novembre.* — On approvisionne la forteresse fédérale de Mayence. Il se fait de forts achats pour le compte de l'intendance de cette ville. La tournure belliqueuse que prennent les affaires, et qui exige des mesures de précaution, en est probablement la cause prochaine.

Par ordonnance royale du 12 octobre 1832, deux nouvelles foires viennent d'être accordées à *Orcival* (Puy-de-Dôme), l'une le lendemain de l'Ascension, et l'autre le 14 août. On sait quelle importance ont les foires d'Orcival pour le commerce des bestiaux.



(891 6)

LE TÉLÉGRAPHE,

Dont la vitesse est supérieure à celle de tous les Paquebots à vapeur sur la Saône, vient de commencer son service entre LYON et CHALONS.

MM. les voyageurs trouveront à bord de ce superbe paquebot, muni d'une double machine anglaise à basse-pression, un excellent restaurat, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément du voyage. S'adresser à la direction des Paquebots du commerce, port Neuville.

(910 2) Les propriétaires constructeurs du bateau à vapeur l'*Abeille*, s'empresent de rassurer le public sur les craintes relatives à sa construction que la calomnie aurait pu lui inspirer.

La machine a subi toutes les épreuves voulues par la loi, et ce bateau ne diffère de tous ses concurrents que par une supériorité de marche incontestable due à une machine toute française.

Son service est régulièrement établi depuis le 18 courant. Il part de Lyon, tous les jours pairs, à cinq heures du matin, et de Châlons, les jours impairs, à six heures.

PAQUEBOTS DU COMMERCE.

SERVICE POUR MACON

Le départ à lieu du port Neuville, les jours pairs, à huit heures du matin. (907 2)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(915) Jeudi vingt-deux novembre mil huit cent trente-deux, dix heures du matin, sur la place du Change, à Lyon, il sera procédé à vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, chaises, gravures, tables, bibliothèque, livres, chiffonnière, glace, bureaux, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(914) A vendre. — Un cylindre avec son donnant d'eau, propre à apprêter les rubans satins, avec plusieurs rouleaux d'une dimension qui peut apprêter toutes sortes de rubans ; le tout en bon état. S'adresser à St-Etienne, à M. Bonnard-Bizalton, rue de la Paix.

(916) A compter du 21 novembre courant, le service des Omnibuses sur Villefranche est suspendu jusqu'à nouvel avis.

VOL COMMIS CHEZ M. CANTALOUPI.

Place du Méridien,

Le 19 novembre, à 7 heures du matin.

Une grande cafetière contenant dix tasses, marquée C S entrelacés ; une cafetière à trois pieds, de trois tasses, sans marque ; une autre cafetière à trois pieds, de quatre tasses, sans marque ; six grands couverts marqués C S entrelacés ; 35 cuillers à café marqués V C entrelacés ; 27 soucoupes à sucre marqués C S

entrelacés ; 6 cuillers à déjeuner marqués M D ; un bol contenant un litre, marqué C S entrelacés ; demi-bol marqué C S entrelacés ; demi-bol marqué M D ; un quart de bol marqué C S entrelacés ; une grande cuiller à soupe marquée M D ; deux cuillers à punch sans marque ; une théière marquée C S entrelacés.

Le tout dans une balle de la forme de lessive, à deux anses, recouverte d'un linge mi-roux, marqué C S entrelacés. (911)

ÉTABLISSEMENT

D'Eaux minérales de SAUNOIS, rue Vivienne, n° 13, à Paris.

Les facultés bienfaisantes des eaux minérales factices nous sont chaque jour mieux révélées, et leur salutaire influence pendant le choléra a tellement répandu leur usage que les moyens de fabrication ne sont plus en rapport avec les besoins de consommation.

Mu par les sentimens de son utilité, M. Saunois vient de former un établissement pour la fabrication des eaux minérales factices, et ses procédés ont acquis un tel degré de perfectionnement qu'il peut assurer la parfaite identité de goût et de qualité entre les eaux de même nature.

Il recommande aussi particulièrement son eau de Seltz, si agréable comme boisson et si utile comme médicament, et son eau de Sedlitz, purgatif aussi précieux que répandu. (909)

(899 2)

AVIS.

La société d'agent d'affaires établie sous les noms de Perrussel et Comp^e, rue Trois-Marie, n° 12, a l'honneur de prévenir MM. les négocians, banquiers, médecins, et marchands de tous genres, qu'elle se charge de faire la rentrée de toutes sortes de créances par billets, obligations, factures, et autres, et ne demande aucun honoraire avant que les rentrées soient opérées. Toutes les démarches utiles, les consultations et enregistrements de causes à leur bureau sont gratuits. La réussite qu'ils ont obtenue à faire rentrer de mauvaises créances jusqu'à ce jour, leur est un sûr garant de la confiance que l'on voudra bien leur accorder, étant le seul établissement monté dans ce genre.

Ils se chargent de la vente et de la régie des propriétés, soit à la ville, soit à la campagne ; des placements de fonds de tous genres, ventes et achats de toutes sortes d'établissements, toutes affaires contentieuses, litigieuses et judiciaires, ayant réuni à leur établissement un notaire, un avocat, un avoué et un huissier.

(456 4) Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Penitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir.)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 21 novembre.

Le Petit Chaperon Rouge, opéra. — La Séparation, comédie.

Très-incassamment la Clôture définitive.

THÉÂTRE

DU POLONAIS DE LINSKI.

Aujourd'hui Mercredi 28 novembre 1832.

Spectacle Extraordinaire.

BOURSE DE LYON. — 20 novembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept. 96f
fin courant... 96f
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 66f 40
fin courant... 66f 25 50
40 50.



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, N° 5.